



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du mardi 8 janvier 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Berlin, ce 15 décembre. Il est arrivé un nouvel ordre du roi, qui enjoint au département de la guerre, de mettre encore six régimens sur le pied de guerre ; ces régimens sont Kalkstein, Bornstedt-le-Jeune à Magdebourg, Raumer & Knodelsdorf, les cuirassiers du Corps & un régiment de carabiniers. Les hussards de Goltz joindront en grande partie ce corps, qui doit se rendre en Westphalie.

D'Amsterdam, ce 29 décembre. La Haye & Rotterdam sont remplis d'émigrés français ; les uns y apportent leurs intrigues, d'autres leur audace, presque tous leur misère. Le nombre de ces rebelles est considérable. Le spectacle qu'ils donnoient à Cologne, à Dusseldorf, ils le donnent dans la Hollande. On dit que l'Angleterre, si elle préfère la paix avec la République française, aux hasards d'une guerre folle & désastreuse, s'occupera du moyen de tirer parti de l'émigration

française, & qu'elle enverra les émigrés en Canada.

D'Anvers, ce 2 janvier. — *Remarque historique sur l'Escaut & Anvers.*

L'Escaut parcourt la Belgique, & se jette dans le canal au-dessous d'Anvers ; elle a deux embouchures, l'une à l'Est & l'autre à l'Ouest ; la dernière s'appelle aussi Lehout. Des vaisseaux de 74 canons pourroient y arriver jusqu'à Anvers, & cette circonstance est très-importante. Les grandes villes belgiques devoient à l'Escaut leur prospérité jusques vers le milieu du seizième siècle. Aucun pays de l'Europe n'étoit alors comparable à la Belgique, relativement aux richesses de tout genre ; Anvers étoit dans ce temps ce qu'Amsterdam est devenue depuis ; on y comptoit une population de 250,000 habitans ; elle avoit des richesses immenses & 2000 navires marchands. Cette ville située sur l'Escaut, n'est éloignée de la mer que de 17 à 18 lieues ; son port est vaste, beau &

commode ; l'Escaut est de ce côté si large & si profond , que les plus grands vaisseaux peuvent y entrer ; les navires pourront arriver dans la ville dans huit canaux ; presque tous ces canaux pourront recevoir chacun plus de cent bâtimens. Cette position heureuse a dû procurer nécessairement de grands avantages à Anvers ; aussi , vers la fin du quinzième siècle , cette ville passoit pour la plus grande place de commerce en Europe ; elle étoit la reine des villes de commerce dans le monde entier. Les négocians étoient des millionnaires. Des bâtimens de tout genre y affluient , de sorte qu'il est arrivé souvent que des bâtimens étoient obligés d'attendre des semaines entières avant de pouvoir parvenir aux endroits de déchargement. Toute cette splendeur est passée , & sur la destruction du commerce d'Anvers , s'est élevée la fortune d'Amsterdam , qui a infiniment moins d'avantages locaux. Le bienfait de la liberté que vient de recevoir la Belgique , procure à Anvers , s'il veut en profiter , tous les moyens de se remettre en possession de son ancien état florissant.

F R A N C E .

De Quimper , ce 29 décembre. — Adresse du conseil-général du département du Finistère à la convention nationale.

« Représentans , nous voulons la République une & indivisible ; nous voulons la liberté , l'égalité , le bonheur du peuple nous voulons l'ordre & la paix ; nous voulons une représentation nationale permanente , mais nous la voulons pure , nous la voulons libre , puissante , respectée , grande comme la nation dont elle est l'interprète , capable sur-tout de s'élever au-dessus de tous les despotismes , & de faire taire les clameurs insolentes & séditieuses de ce ramas de factieux stipendiés par un parti secret , & peut-être par les despotes étrangers , pour troubler l'ordre de vos séances.

» Ce n'est pas assez , représentans , de contenir , de réprimer ces vils mercenaires. Nos plus grands

ennemis sont dans votre sein. Les Marat , les Robespierre , les Danton , les Chabot , les Bafire , les Merlin , & leur complices , voilà les anarchistes , voilà les vrais contre-révolutionnaires ; ils ont le titre de vos collègues , mais ils sont indignes de l'être , puisqu'ils sont même indignes du nom français. Chassez-les donc , éloignez-les au plutôt repoussez-les du sanctuaire de vos délibérations ; vous n'avez rien de commun avec eux , & vous ne pouvez respirer le même air que des scélérats.

» Si vous croyez manquer de pouvoirs pour prononcer leur exclusion , consultez le souverain , interrogez les assemblées primaires , elles parleront hautement , & bientôt la dignité nationale sera vengée , & bientôt s'évanouira le danger de la patrie.

» Nous vous exprimons , représentans , l'opinion d'un grand département ; elle est , sans doute , subordonnée à la volonté des autres sections de la République. Mais nous sommes assurés , & soyez le vous-mêmes , que toutes ont un vœu conforme & qu'en même-temps que nous servons la cause de tous , nous prévenons même les espérances de la majeure partie de ces Parisiens , dont le couteau d'une poignée de tyrans subalternes étouffe en ce moment la voix . »

Du Puy. — Adresse du département de la Haute-Loire aux habitans de Paris. (1)

« Citoyens , les agitateurs de Paris , & les gens intéressés au désordre dans cette capitale , usent chaque jour une influence alarmante sur l'opinion de ses concitoyens , en flagornant le peuple parisien ; & en lui insinuant qu'il est le souverain , ils lui ont persuadé qu'il est presque exclusivement à toute la République , dont il ne fait que la

(1) Nous avons rapporté dans notre feuille de vendredi dernier l'adresse de ce département à la convention , pour lui offrir aussi une force armée de cinq cents hommes ,

Quatre-vingt-quatrième portion. Imbue de cette souveraine idée, cette cité s'est attribué le droit de dicter à la convention nationale des loix à sa convenance. La municipalité de Paris provoque les mouvemens les plus impérieux dans ces circonstances, pour violenter les délibérations de nos législateurs. Les menaces les plus effrayantes leur sont faites par ces magistrats téméraires.

» L'impossibilité de nous donner une bonne constitution est démontrée par les obstacles que les mal-intentionnés y mettent. Le seul remède qui reste aux bons citoyens, pour obvier aux maux dont nous sommes menacés, c'est d'organiser une force départementaire, qui puisse protéger le législateur & faire exécuter la loi. L'exemple de plusieurs départemens, qui nous ont précédés dans cette démarche, nous a engagés à prendre ces mêmes résolutions.

» Nous avons arrêté un rassemblement de bons citoyens pour environner la convention, & l'escorter vers la ville qu'elle choisira pour son séjour, si cette démarche est nécessaire. Citoyens, souffrirez-vous qu'on méconnoisse l'inviolabilité de nos représentans ? Pourriez-vous demeurer spectateurs impassibles des proscriptions & de la désorganisation qui les menacent ? Non, vous ne le pouvez pas ; l'intérêt personnel, l'intérêt national exigent de vous les mouvemens les plus patriotiques dans ces instans pénibles. Hâtez-vous de souffrir l'entrôlement momentané que nous vous offrons. Au nom des dangers de la patrie, au nom du salut public, venez défendre cette liberté, cette égalité, qu'une horde de scélérats voudroit vous arracher pour s'attribuer à eux seuls les fruits de la révolution qui s'est opérée aux dépens de tant de travaux & de dangers. C'est peut-être le plus signalé service que vous avez à rendre à la République. »

Paris. On cite une lettre écrite par un anglais, à M. de Malherbes : En voici un passage. » Ce qui doit rassurer les bons citoyens, c'est que le plus malheureux des rois a pour défenseur le plus ver-

teux des hommes. — L'ex-ministre a répondu, en tournant cette phrase comme il lui fit : Si mes efforts sont vains, le défenseur du plus vertueux des rois sera le plus malheureux des hommes

§. Vendredi dernier on entendit au Temple une voix qui criait : vive le roi ! vive le roi ! A ce cri, l'alarme est générale ; la garde court aux armes ; le peuple accourt en foule. On ferme les portes & les grilles ; on place des sentinelles de tous côtés. On cherche par-tout ; on trouve un fou de 70 ans, qui rêvoit que son frère étoit roi de Golconde, & lui son premier ministre.

§. L'assemblée générale & permanente de la section de Bonne-Nouvelle, après avoir pris lecture & délibéré sur un arrêté du département de la Haute-Loire, a arrêté qu'elle nommeroit à l'instant deux commissaires pour porter au comité de sûreté générale de la convention nationale ledit arrêté de l'administration du département de la Haute-Loire, & le dénoncer comme un acte de déclaration de guerre, & qu'après avoir laissé copie dudit arrêté au comité de sûreté générale, les commissaires rapporteront l'original pour être également communiqué à la commune & aux 47 autres sections de Paris.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E.

Présidence du citoyen Treilhard.

Suite de la séance du dimanche 6 janvier.

Monge, ministre de la marine, est rentré dans la salle ; il a annoncé qu'un grenadier nommé Belleville, lui venoit d'apporter un paquet du contre-amiral Latouche, chargé d'une expédition à Naples. Il a demandé que Belleville fût admis à la barre & fit lui-même à la convention le récit de cette expédition & lecture des lettres.

Belleville est admis.

« Citoyens législateurs, a-t-il dit, je vais vous annoncer plus qu'une victoire. Le sang français n'a point coulé, & la République a obtenu du roi de Naples la satisfaction de l'insulte qu'il lui avoit faite dans la personne de Semonville, son ministre à Constantinople.

» Nous arrivâmes le 18 décembre à Naples ; sous les fenêtres même du roi, malgré les préparatifs formidables que l'on avoit fait pour s'opposer à notre approche. Chargé d'une lettre pour le roi de Naples, je descendis seul à terre, selon l'usage. Je la remis au premier ministre, qui la porta au roi :

dix minutes après j'en reçus la réponse. Ma lettre portoit la demande d'un désaveu formel de l'insulte faite à Semonville, ministre de la République à Constantinople, & le rappel de l'ambassadeur de Naples auprès de la Porte. Par sa réponse, le roi des Deux-Siciles a tout accordé : il a même annoncé que son ministre à Londres devoit immédiatement passer à Paris, comme son ambassadeur auprès de la République. Arrivés le dimanche, nous sommes repartis le lundi dans le même ordre que nous étions arrivés, & personne n'a murmuré de la défense expresse faite par le contre-amiral à tout son équipage, de descendre à terre.

» Voilà ce que nous avons dit.
 » Encore un Bourbon au nombre des vaincus, a répondu le président à Belleville; le sang français n'a point coulé, voilà la plus heureuse nouvelle que vous puissiez apprendre aux pères du peuple. L'assemblée nationale applaudit au courage de Latouche, & au civisme comme à la conduite de son équipage. Elle vous invite à la séance. — Mention honorable.

Le reste de la séance a été employé à la lecture d'une réclamation de Lafage & Gauthier, journalistes détenus à l'Abbaye depuis huit jours par ordre du comité de surveillance. Ils se plaignent de vexations, protestent de leur innocence, & demandent à être interrogés.

Chabor a justifié sa conduite dans cette affaire & celle du comité de surveillance.

La convention a renvoyé la réclamation au pouvoir exécutif, avec charge de lui en rendre compte dans trois jours.

Séance du lundi 7 janvier.

On fait lecture d'une lettre de Damourier, datée de Paris, par laquelle il invite la convention à confondre toutes les passions diverses qui l'agitent. Interprète des soldats, sans cesse courbés sous le poids des fatigues de la guerre, qui ne s'occupent que de vanger l'honneur de la nation, il demande qu'on prenne des mesures efficaces pour conjurer l'orage de l'Europe contre nous. Le plan de la prochaine campagne doit être sérieusement médité; mais ce n'est pas dans un club, ni avec des commis qui motionnent au lieu de travailler qu'il faut concevoir & exécuter les

moyens de défense, loin de penser au *dictatorial*, ou au *stadrouderie* de la Belgique. Il offre sa démission si on ne croit plus ses services utiles. On renvoie la lettre au comité de la guerre.

Un nommé Rivarol, arrêté à cause qu'il est porteur d'un nom & frère d'un Rivarol, connu par son aristocratie, réclame contre son arrestation. Un Anglais arrêté, réclame aussi. Les actes de pouvoir arbitraire, pires & plus redoutables que celui des lettres-de-cachet, qui au moins abritent les victimes, au lieu que la détention des nouveaux prévenus est une désignation au peuple d'aller encore les immoler dans les prisons, ont frappé l'assemblée. Elle décrète que le comité des vingt-quatre sera doublé, qu'aucune délibération ne pourra être formée qu'au nombre de dix-huit personnes, & qu'il ne pourra lancer de mandats d'arrêts qu'en vertu d'une délibération des deux tiers des membres, & tous les huit jours il sera rendu compte des mandats d'arrêts de la huitaine.

On dénonce l'arrêté de la commune de Paris, qui a fait citer le député Villette à la police correctionnelle, pour une lettre qu'il a fait insérer dans la Chronique, pour répondre sur ses tours de *phrases anticiviques*, tendantes à diminuer la confiance due à la municipalité de Paris. Marat & Kersaint se sont élevés contre cet attentat. La convention casse l'acte de citation & anéantit la procédure. Chaumet, procureur-syndic de la commune, est mandé à la barre, & on renvoie au comité de législation pour prendre des mesures ultérieures sur la conduite de la commune de Paris.

L'ordre du jour est la discussion du jugement de Louis XVI. Kersaint propose de fermer la discussion; la montagne & la plaine s'accordent pour y consentir, Couthon & Guadet, qui n'ont pas parlé, témoignent leurs regrets de n'avoir pas été entendus; mais la seule idée que si l'on eut entendu tous ceux qui se proposent de parler, la discussion auroit duré quinze mois, leur en fait faire le sacrifice. On a ensuite agité la manière de poser la question. On a décrété que la discussion sur le jugement de Louis XVI est fermée, que les discours qui devoient être prononcés seroient imprimés, & sur la manière de poser la question, on ajourne à lundi.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéro 37. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 s. pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.